



Programme de la journée de formation pour les maîtres « détenteurs de chiens dits dangereux »

En application de la loi n°2008-582 du 20 Juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Vu de décret 2009-376 du 1 avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L 211-13-1 du Code rural et l'Arrêté du 8 avril 2009 fixant le déroulement de la formation.

I. Rappel des objectifs et des enjeux :

- Présentation (nom, prénom, âge, métier, comment ont ils trouvé les coordonnées du formateur)
- Pourquoi le choix de cette race ? Est-ce le premier chien (si non quelle autre chien avant et race) ? Seul animal à la maison (si non quel type d'animal, âge, caractère, relation entre eux) ? Il y a-t-il des enfants ? Comment le propriétaire définit-il sa relation avec son chien ? Comment décrirait-il le caractère de son chien ? A-t-il le même comportement avec tous les maîtres ?
- **Exposer** le changement apporté par la loi du 20 juin 2008
 - Lecture des arrêtés (une copie des documents sera envoyée par email à chaque stagiaire)
 - Arrêté du 15 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 8 avril 2009
 - Arrêté du 8 avril 2009
 - Décret n° 2009-1768 du 30 décembre 2009
 - **Laisser s'exprimer** les stagiaires sur ce thème et sur les raisons qui les ont motivées pour l'acquisition d'un tel chien
 - **Responsabiliser** les propriétaires de chiens en les informant sur leurs devoirs
 - **Inform**er sur la prévention comme seule méthode pour prévenir les risques d'agression
 - **Présenter** le milieu professionnel et associatif relatif aux chiens et à la relation entre le maître et le chien (vétérinaires, éducateurs, professionnels de la vente et de l'élevage, moniteurs de club...). (*Distribution d'une liste de professionnels de la région comprenant : vétérinaires, clubs, associations, refuges*)
 - **Présentation** des races concernées par la loi et lecture des textes

II. Connaissances sur le chien et la relation entre le maître et le chien :

- **Expliquer** les caractéristiques du chien, prédateur carnivore vivant en groupe
- **Inform**er sur l'origine des différents types de chiens, notamment ceux concernés par la loi du 20 juin 2008 susvisée
- **Présenter** les principales caractéristiques du développement comportemental
- **Expliquer** les particularités d'une communication entre le chien et l'homme
- **Expliquer** les bases des mécanismes des apprentissages du chien par conditionnement et autres méthodes
- **Expliquer** la nécessité d'éduquer le chien par le biais de ces apprentissages pour l'harmonie de la relation entre le maître et le chien dans tous les contextes de la vie privée et publique.

III. Comportements agressifs et leur prévention :

- **Présenter** les différentes origines des comportements agressifs (relationnelle, développementale ou médicale)
- **Prévenir** les comportements agressifs
- **Expliquer** l'importance du choix du chiot
- **Expliquer** le comportement à tenir en cas d'agression (les interlocuteurs, la prise en charge du chien agressif).

IV. Démonstrations et mises en situation d'apprentissage des bonnes pratiques :

- Les ordres de base
- La mise en place et la dépose de la muselière
- Les techniques spécifiques lors des rencontres avec des inconnus et/ou des congénères
- Les techniques spécifiques dans des situations de la vie urbaine, notamment la position assise devant les passages protégés, position tranquille dans un lieu public.

Jeux de socialisation et mises en situation pour évaluer ce qui a été présenté ci-dessus. Fin de la journée : débat sur le déroulement de la journée (distribution du questionnaire qualité), émargement, remise des attestations d'aptitude.

PLAISIR CANIN

Educateur canin – Lavage gros chiens – Ventes aliments et accessoires canins – Centre de formation

SIRET 49893161700050 – APE 9609Z - N° activité 75160130516 auprès de la région Charente.

Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état

www.plaisircanin16.fr – plaisircanin16@gmail.com

6 chemin de la folie aux jésuites – 16000 Angoulême – 06.68.69.27.84